

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 21 juin 2017

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 4 160 000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit global de 4 160 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Systèmes d'informations	3 300 000 F
– TVA (8 %)	264 000 F
– Activation des charges salariales	596 000 F
Total	4 160 000 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement de 4 160 000 F est ouvert dès 2018. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Informatique et communication (04110000 506001)	921 000 F
– Logiciels, applications (04110000 520000)	3 239 000 F
Total	4 160 000 F

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projets correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Contexte général et enjeux

Après de nombreuses années de préparation, de planification et de consultations à tous niveaux, le projet de réforme en profondeur de la police genevoise, « Police 2015 », a été validé sur le plan politique par l'adoption d'une nouvelle loi sur la police le 9 septembre 2014, puis confirmé en votation populaire le 8 mars 2015 par rejet du référendum lancé contre elle. La loi est entrée finalement en vigueur, avec ses principaux règlements d'application, le 1^{er} mai 2016 après la levée des derniers recours par la justice.

Les crédits d'investissement actuellement prévus pour la police ne permettent pas de financer la totalité des besoins nouveaux induits par la réforme de la police dans les domaines des technologies de l'information. Le présent projet de loi a donc pour objet d'attribuer au corps de police les moyens nécessaires à sa modernisation conformément aux principes énoncés dans la nouvelle loi sur la police (LPol) et au projet organisationnel « Police 2015 ».

L'ensemble des besoins induits par la nouvelle LPol a fait l'objet d'une analyse fine au sein du corps de police et du DSE, sur la base des missions et des feuilles de routes des nouveaux services. Une priorisation a ensuite été établie par l'état-major de la police afin de limiter les demandes aux éléments strictement nécessaires pour garantir le déroulement initial de la réforme dans de bonnes conditions.

Le présent projet de loi repose sur le schéma directeur des systèmes d'information de la police 2013-2018 dressé par la DOSIL (direction de l'organisation, de la sécurité de l'information et de la logistique du département de la sécurité et de l'économie – DSE) et validé par l'état-major de la police le 29 octobre 2013. Il n'en retient ici essentiellement que les aspects directement liés aux conséquences de la nouvelle loi de la police et sa mise en œuvre. Il s'y ajoute un investissement important qui figure au plan décennal des investissements, à savoir la mise à jour majeure du système d'information de la police traitant des événements, des affaires et des personnes avec antécédents, l'actuelle version n'étant bientôt plus soutenue

par le fournisseur. Cette mise à jour répond au besoin de pouvoir accéder aux informations à l'aide d'équipements informatiques mobiles.

2. Description des besoins

L'objectif en matière de systèmes d'information et de communication est de déployer une technologie qui accompagne la mise en place de la gouvernance stratégique et administrative de la police. Cette technologie doit soutenir les processus de gestion organisationnelle et administrative de la police. La nouvelle organisation repose sur une direction des opérations et cinq services opérationnels (l'ancienne organisation ne comportait que trois services opérationnels). Elle implique, d'une part, une centralisation de la gouvernance au niveau de la direction de la police avec l'appui des directions support et, d'autre part, la mise en place de processus transversaux afin d'en garantir le bon fonctionnement.

La projection sur les trois prochaines années, dans cette période d'évolution rapide des technologies et les modifications fréquentes du système sécuritaire actuel, est prise en compte par une approche pragmatique, dans une optique « design to cost ». Le chiffrage de ces coûts SI en investissement et en fonctionnement a été soumis à l'expertise d'une société externe qui a procédé à une revue qualité. Ce projet prend en compte les remarques formulées dans le cadre de cette analyse.

La modernisation de la police, sous l'angle des systèmes d'information, s'inscrit dans un contexte qui déborde du cadre cantonal. Il est nécessaire de prendre en compte les évolutions tant sur le plan de l'harmonisation au niveau national de l'informatique de la police (HIP), dont l'objectif consiste à développer et maintenir de nouvelles solutions technologiques communes à des fins d'efficacité et d'économie des moyens, que sur le plan de la mise en œuvre du concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande (CCPSR), qui vise à renforcer la coopération sur le plan technique. A ce jour, faute de moyens financiers, la police genevoise n'a acquis aucune des applications développées dans le cadre national de HIP. Certaines sont malgré tout incontournables.

Par ailleurs, l'actuel logiciel P2000, pilier du système d'information police, qui comprend notamment le journal des événements, la base de données des affaires, la base de données des personnes avec antécédents et la gestion administrative des pièces, connaît une évolution majeure, intégrant entre autres l'informatique mobile. La version actuelle ne sera plus soutenue par le fournisseur d'ici 3 ans.

Gestion organisationnelle et documentaire

L'objectif est de mettre à disposition du personnel des espaces collaboratifs pour le suivi des différents rapports et séances tenues par la direction et les services, ainsi que par des groupes de travail. Il s'agit également de remplacer l'architecture désuète de la documentation de la police (ordres de service, directives et prescriptions de service), en facilitant la rédaction, la communication (publication et diffusion, outils de recherche) à l'ensemble des collaborateurs de la police et l'archivage. L'outil informatique doit permettre à une centaine de collaborateurs d'élaborer des documents en commun avec un cycle de validation, afin d'en permettre la publication pour l'intégralité du personnel de police dans le respect des dispositions de sécurité de l'information.

Ce projet comporte également l'extension de la gestion électronique des documents (GED) mis en place au service de la documentation (SDOC) pour intégrer les dossiers de police nouvellement créés. Les policiers pourront alors accéder depuis leur poste de travail aux dossiers des personnes avec antécédents, sans avoir à se déplacer au Vieil Hôtel de Police. Cet accès offrira également la possibilité de consulter un dossier par plusieurs personnes simultanément. Cette extension de la GED permettra de rationaliser le travail du policier et d'en garantir la traçabilité – en lien avec les ordres et directives de service. La dématérialisation des dossiers de police se fera par étapes, à savoir que tout nouveau dossier sera constitué électroniquement, et que chaque dossier existant, lorsqu'il fera l'objet d'une consultation ou d'un complément, sera numérisé puis intégré dans la GED. En parallèle, un processus d'épuration des données sera activé afin de numériser uniquement les dossiers archivés qui doivent l'être au regard des règles de prescription et de radiation.

Un montant de 372 000 F est prévu pour cette réalisation.

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont de 360 000 F.

D'autre part, des coûts de fonctionnement liés sont nécessaires pour les phases d'initialisation et de déploiement du projet. Ces charges sont évaluées à 50 000 F, dont 35 000 F pour des charges de personnel interne.

Impacts logistiques et techniques

La quasi-totalité des acquisitions de matériel technique a des conséquences en matière de systèmes d'information (pour exemples, l'introduction récente des éthylomètres avec force probante, ou l'achat à venir d'un scanner 3D, d'une caméra mobile, type GoPro, ou encore d'appareils photographiques performants). Ces acquisitions – qui ne sont pas

de type informatique – nécessitent du stockage supplémentaire et de la gestion de contenu, auquel le crédit de renouvellement actuel ne permet pas de faire face. Elles comportent en effet une partie logicielle qui nécessite de stocker et d'archiver les données enregistrées, voire de les interfacer avec d'autres systèmes.

Un montant de 201 000 F est demandé pour répondre à ce besoin.

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont de 236 000 F.

D'autre part, des coûts de fonctionnement liés sont nécessaires pour les phases d'initialisation et de déploiement du projet. Ces charges sont évaluées à 25 000 F, dont 10 000 F pour des charges de personnel interne.

Projets de technologies de l'information au niveau national HIP

L'harmonisation de l'informatique policière (HIP) est une structure nationale qui permet le développement d'applications informatiques sur la base des projets émanant de différents corps de police. Ces applications sont ensuite proposées à l'acquisition à l'ensemble des corps de police. Pour chaque projet, les coûts sont chiffrés en fonction du « cas le plus défavorable » – soit la participation d'un nombre réduit d'adhérents – et du « cas le plus favorable » – soit la participation de l'ensemble des cantons. Les coûts de développement et de mise en production (hors les coûts locaux) sont calculés proportionnellement à la population résidante des cantons. L'objectif est ici de disposer des ressources financières nécessaires pour certaines acquisitions et en assumer les coûts de déploiement dans l'infrastructure cantonale.

Parmi les applications disponibles, l'application pour « unités spéciales » (App US, SOE en allemand) est devenue un standard en Suisse. Elle devient indispensable pour les tireurs d'élite. Pour rappel, Genève est le siège du groupe TERO (tireurs d'élite romand) et ne bénéficie pas de cette application qui offre une messagerie instantanée et sécurisée. Il convient de mettre fin à cette anomalie. Les frais d'acquisition sont de 61 000 F.

Il s'agit également de faire l'acquisition du système de messagerie instantanée sécurisée IMP, décidée par la majorité des cantons dans le cadre de HIP et permettant l'interopérabilité des communications lors des opérations communes. L'usage de la messagerie instantanée est quotidien. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'applications telles que WhatsApp est proscrite au sein du corps de police. Pour répondre à un besoin important à court terme, la police a fait l'acquisition d'un logiciel qui offre un niveau de sécurité élevé, mais dont les limites en termes de fonctionnalité posent des problèmes sur le plan opérationnel (par exemple, nombre limité de

participants à un groupe). L'application IMP, déployée dans la quasi-totalité des corps de police en Suisse, répond aux besoins et remplit notamment les objectifs d'utilisation suivants :

- échange rapide d'informations (texte, image, audio, vidéo) entre les personnes individuelles et les groupes de personnes (chat);
- représentation cartographique du site propre à chacun (indication de position);
- administration des utilisateurs (membres de la police) par les différents corps.

Les coûts d'investissement sont de 50 000 F.

Outre ces acquisitions précises, le budget sollicité permettra d'adhérer dès l'origine à d'autres futurs projets – et donc de participer à la définition des fonctionnalités attendues. L'objectif n'est toutefois pas d'être un canton précurseur et de déclencher le développement d'une nouvelle application dans le cadre de HIP. En effet, les cantons précurseurs ou pionniers assument dans un premier temps les coûts initiaux de développements, qui sont remboursés au fil des adhésions progressives d'autres cantons.

Un montant de 278 000 F est demandé pour ces acquisitions.

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont de 196 000 F.

D'autre part, des coûts de fonctionnement liés sont nécessaires pour les phases d'initialisation et de déploiement du projet. Ces charges sont évaluées à 59 000 F, dont 50 000 F pour des charges de personnel interne.

Projets de technologies de l'information CCPSR

Le nouveau concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande (CCPSR) entend favoriser la coopération entre les polices, notamment sur le plan technologique en matière de police judiciaire. Des systèmes d'information partagés existent déjà, dont il s'agit d'assurer la pérennité via des mises à jour importantes. C'est le cas notamment de FTIMS – gestion des traces forensiques – et de PICAR, outils d'aide à l'enquête sur les phénomènes criminels sériels à l'échelon de la Suisse romande (et partagé avec plusieurs cantons alémaniques). Dans le cadre du concordat romand, et au vu de la situation particulière de Genève (organisations internationales, aéroport international), notre police est leader pour le déploiement du système InfoSearch, en lien avec les investigations secrètes. Les coûts d'acquisition s'élèvent à 58 000 F.

En complément, et au vu de la feuille de route de ce concordat actuellement en cours de finalisation, un montant de 110 000 F est prévu pour

permettre d'adhérer dès l'origine aux autres futurs projets notamment pour la définition des fonctionnalités attendues. Au-delà de la phase de mise en route initiale, les projets devront s'inscrire dans le processus standards en matière de demandes de crédits d'investissement informatique.

Un montant global de 168 000 F est demandé pour l'ensemble de ces acquisitions.

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont évalués à 148 000 F.

D'autre part, des coûts de fonctionnement liés sont nécessaires pour les phases d'initialisation et de déploiement du projet. Ces charges sont évaluées à 29 000 F, dont 20 000 F pour des charges de personnel interne.

Mise à jour majeure P2000 et informatique mobile

Pour rappel, une nouvelle version de l'actuel système P2000 est en cours d'élaboration et l'ancienne version ne sera plus maintenue dès 2019. Il s'agit véritablement de l'outil de travail quotidien de la police en lien avec les réquisitions et les enquêtes. Cette mise à jour offre de nouvelles fonctionnalités essentielles. Une version mobile permet l'interrogation et la mise à jour des informations à distance en temps réel via des smartphones ou des tablettes, ainsi que la création de rapports structurés, couplée à un processus de workflow.

Un montant de 1 695 000 F est nécessaire pour cette acquisition.

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont estimés à 644 000 F.

D'autre part, des coûts de fonctionnement liés sont nécessaires pour les phases d'initialisation et de déploiement du projet. Ces charges sont évaluées à 126 000 F, dont 100 000 F pour des charges de personnel interne.

Afin de tirer le profit maximal des fonctionnalités liées à la mobilité, il est prévu l'acquisition de 300 terminaux mobiles (vraisemblablement de type tablettes avec claviers) qui équiperont les véhicules d'intervention. Ces terminaux embarqués permettront notamment de récupérer les données de la réquisition (les informations relayées par la centrale d'engagement suite à un appel au 117), de transmettre des informations concernant la position de la patrouille, ainsi que d'assurer la consignation et la transmission des premières constatations via le journal des événements. Ces terminaux doivent pouvoir être sortis facilement des véhicules, par exemple pour procéder aux premiers éléments d'enquête lors d'un accident de la circulation ou encore pour prendre une plainte au domicile d'une personne âgée. Actuellement, la documentation du journal des événements se fait en fin de service. Avec l'acquisition proposée, cette documentation se fera au fur et à mesure, ce qui permettra de mettre l'information immédiatement à la disposition de

l'ensemble des utilisateurs du système, et d'augmenter le temps de présence sur le terrain.

Un montant de 586 000 F est prévu pour ces acquisitions. Le coût comprend non seulement le matériel et les logiciels nécessaires, mais également les supports dans les véhicules et les frais d'installation

Les coûts induits de cette partie pour 4 ans sont estimés à 212 000 F.

Enfin les coûts de fonctionnement liés pour la phase d'initialisation et de déploiement sont estimés à 59 000 F, dont 50 000 F pour des charges de personnel interne.

Retour sur investissement

Les objectifs sont de quatre ordres :

- Mettre en œuvre la gouvernance dans le cadre de la nouvelle organisation de la police.
- Améliorer l'efficacité et l'efficacé du travail des agents de terrain.
- Prévenir l'obsolescence d'un outil informatique de base de la police.
- Améliorer la disponibilité et la rapidité de transmission de l'information.

C'est en ces termes qu'il faut envisager le retour sur investissement. La gestion électronique des dossiers de police permettra une rationalisation de la gestion de ces dossiers. A court et moyen termes, compte tenu du rythme de numérisation et, en amont, de l'épuration, l'opération se fera à effectif constant, donc sans réduction d'ETP sur les 4 prochaines années au service de la documentation. A terme, on peut estimer l'économie à l'équivalent de 1,5 ETP en raison du gain en temps de déplacement des policiers uniformés pour aller consulter les dossiers au Vieil Hôtel de Police.

L'amélioration de l'efficacité du travail des agents sur le terrain se traduira par une réponse qualitativement améliorée en renforçant la coordination entre la centrale d'engagement et le front par la mise à disposition de l'information en temps réel, notamment sur les smartphones et sur les tablettes. Il en découlera une diminution de trafic radio et téléphonique entre le terrain et la centrale. Cette dernière pourra ainsi se concentrer sur la prise d'appels des citoyens et la coordination des réquisitions. L'audit de la Cour des comptes (rapport 107, juin 2016) avait mis en évidence des améliorations indispensables au niveau de la centrale qui pourront se concrétiser grâce aux investissements prévus ici.

Indicateurs

Les indicateurs porteront notamment sur les taux/fréquences d'utilisation des différentes applications et les volumes d'interrogations mobiles des bases de données, respectivement de saisies de données dans le terrain.

Sur le plan de la mise en œuvre de la gouvernance de la police, ce sont essentiellement des indicateurs de qualité qui seront posés : satisfaction des cadres et des collaborateurs sur la mise à disposition de la documentation, l'efficacité des moteurs de recherche, etc.

Risques liés au projet

Les principaux risques liés à la situation actuelle, en cas de non-acceptation de ce projet de loi, sont les suivants :

- Sans outils de collaboration, de stockage et de partage des documents adaptés à sa nouvelle organisation, la police genevoise ne pourra pas fonctionner d'une manière aussi efficace qu'attendu.
- L'obsolescence du système P2000 constitue un risque majeur. En effet, ce système indispensable au bon fonctionnement de la police ne sera plus supporté par son éditeur d'ici trois ans. S'il n'est pas renouvelé, il devra être remplacé avant cette échéance, induisant des risques opérationnels et financiers liés à un potentiel changement de cette application. La mise en œuvre d'une nouvelle application, répondant à des besoins déjà satisfaits actuellement, aurait des impacts financiers importants. Elle nécessiterait un projet d'intégration au sein de l'architecture des systèmes d'information de la police et une phase de formation des agents durant laquelle l'efficacité de leur travail serait forcément réduite. L'absence d'évolution des moyens techniques de la police genevoise péjore directement la qualité de son travail. En termes opérationnels, la simplicité, la rapidité de la transmission et la mise à disposition des données doivent permettre aux forces de police d'agir ou de réagir en temps opportun. L'objectif est d'éviter ou de diminuer le risque de recevoir et/ou diffuser une information trop tardivement, faute de disposer des outils adéquats. En outre, sans évolution des moyens techniques, le décalage avec les polices des autres cantons augmentera, avec pour conséquence, une incapacité de la police genevoise à pouvoir communiquer avec ces dernières de manière simple et harmonisée.

Les risques liés au projet, comme pour tout projet informatique d'envergure, sont liés à une sous-évaluation du budget. Ce risque est limité car plus de 85% du budget se fonde sur des informations concrètes de fournisseurs.

Le présent projet vise essentiellement à prévenir ou à réduire des risques identifiés dans la situation actuelle. Le déploiement de la nouvelle version du système P2000 doit être précédé et accompagné d'une analyse des processus métier afin d'en tirer le meilleur bénéfice. En fonction de la charge opérationnelle selon l'évolution du contexte sécuritaire, les ressources humaines pouvant être affectées à cette analyse pourraient ponctuellement être limitées, d'où un risque portant sur les délais. La participation de la police genevoise au groupe de travail sur l'uniformisation des processus, mis en place par les cantons utilisateurs de la même solution, contribuera à réduire ce risque. En résumé, le présent projet ne comporte pas de risque significatif ou majeur.

3. Résumé des coûts d'investissement

Le coût d'investissement proposé par le présent projet de loi peut être résumé comme suit :

1. Gestion organisationnelle et documentaire	372 000 F
2. Impacts logistiques et techniques	201 000 F
3. Projets de technologies de l'information HIP	278 000 F
4. Projets de technologies de l'information CCPSR	168 000 F
5. Mise à jour majeure P2000	1 695 000 F
6. Informatique mobile (en lien avec le chiffre 5)	<u>586 000 F</u>
Total	<u>3 300 000 F</u>
TVA (8%), arrondi à	264 000 F
Activation des charges salariales du personnel interne	<u>596 000 F</u>
Total Systèmes d'information TTC	4 160 000 F

Conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant à l'étude et à l'exécution des systèmes d'information doivent être activées en investissement.

La « Planification des dépenses et recettes d'investissement » (annexe 2) et la « Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet » (annexe 3) donnent la situation de ce projet au regard de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat du 4 octobre 2013.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 4 160 000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 04.11.00.00.506001 et 04.11.00.00.520000
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : H - Sécurité et population
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	4'160'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	4'160'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	83'000
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	83'000

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépense brute	1.3	1.1	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	4.2
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	1.3	1.1	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	4.2

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

Dn. Bk. 1/2

(en mios de F)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET LIE et INDUIT	-0.05	-0.28	-0.30	-0.69	-1.06	-1.06	-1.06	-1.06

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement sera ouvert dès 2018, conformément aux données des tableaux financier.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement 2018.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2017-2020 et seront proposés au plan financier quadriennal 2018-2021.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement). Ces éléments seront inscrits au projet de budget 2018.
- oui non Autre(s) remarque(s) : ce crédit d'investissement est inscrit au plan décennal des investissements 2018-2027 approuvé par le Conseil d'Etat.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

6.6.17

Signature du responsable financier du département :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le :

6 juin 2017

Visa du département des finances :

B. Meinrad Kerdiss

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 6 juin 2017.

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 4'160'000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

Projet présenté par le département de la sécurité et de l'économie

(montants annuels, en mio de F)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.05	0.28	0.30	0.69	1.06	1.06	1.06	1.06
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.03	0.24	0.23	0.32	0.39	0.39	0.39	0.39
Charges financières	0.03	0.05	0.07	0.38	0.67	0.67	0.67	0.67
Intérêts [34] 2,000%	0.03	0.05	0.07	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.29	0.59	0.59	0.59	0.59
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.05	-0.28	-0.30	-0.69	-1.06	-1.06	-1.06	-1.06
RESULTAT NET LIE	-0.03	-0.03	-0.02	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.03	-0.25	-0.28	-0.69	-1.06	-1.06	-1.06	-1.06

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER  6.6.17

Date et signature direction financière (utilisateur) :

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER  6.6.17

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 4'160'000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

Projet présenté par le département de la sécurité et de l'économie

(montants annuels, en mio de F)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement	1.3	1.1	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	4.2
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	1.3	1.1	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	4.2
Informatique (DGS) - Postes de 1 5 ans	0.4	0.4	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.9
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Informatique (DGS) - Application 8 ans	0.9	0.7	0.9	0.7	0.0	0.0	0.0	3.2
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :


 Dominique RITZER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER 6.6.17

Date et signature direction financière (utilisateur) :


 Dominique RITZER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER 6.6.17